

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 2 décembre 2019 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Absence motivée : M. Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

323-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 25.1 Surplus – Affectation
- 25.2 Demande Maison des Jeunes - Travaux
- 25.3 Territoire populaire Chénier – Assemblée générale spéciale
- 25.4 Inauguration de la Route des Monts Notre-Dame
- 25.5 Tournée des résidences à Saint-Guy
- 25.6 Invitation à un déjeuner Policiers parrains
- 25.7 Patinoire-Glace

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Présentation d'un organisme du milieu
- 7. Taxes à recevoir – Lettre ultime et procédures de recouvrement
- 8. Dépôt du registre public des déclarations
- 9. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 10. Dates des réunions du conseil 2020
- 11. Unité d'urgence
- 12. Augmentation de la limite de la carte de crédit VISA de la municipalité
- 13. Projet Loisirs -Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI)
- 14. Adoption Entente Squatec sortie incendie 2020 - Remplaçant entente de 2015
- 15. Partage des coûts d'aménagement d'un centre de secours aux sinistrés avec Squatec
- 16. Formation – Tenue et encadrement d'exercices en situation d'urgence le 1^{er} février
- 17. Formation – Accès à l'information ADMQ 5 février à RDL
- 18. Adoption Budget révisé 2019 OMH
- 19. Ventilation Pavillon
- 20. Génératrice pour le puits d'eau potable et station eaux usées – Volet 3
- 21. DRAG (Abrasif et employé)
- 22. Marché de Noël au Pavillon le 15 décembre
- 23. Soumission location de machinerie lourde
- 24. Emplois été
- 25. Affaires nouvelles
Période de questions
- 26. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

324-19 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 NOVEMBRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 tel que présenté étant en tous points jugé conforme.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

325-19

4. **COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires employés	Total	18 102.97\$
<i>Chèque # 13962 à #14006</i>	<i>Chèques de la liste des comptes du 4 novembre 2019</i>	
<i>Chèque # 14007 Julien Colpron-Tremblay</i>	<i>Réso : 293-19 Remise finale Plan de sécurité civile</i>	1 000.00\$
<i>Chèque # 14008 Maison des jeunes</i>	<i>Réso : 307-19 Aide Bingo du Banquier</i>	50.00
<i>Chèque # 14009 Annulé</i>	<i>Chèque annulé</i>	--
<i>Chèque # 14010 École secondaire</i>	<i>Réso : 318-19 Voyage scolaire Toronto</i>	500.00
<i>Chèque # 14011 École secondaire</i>	<i>Réso : 320-19 Aide festivité hivernale Filles en forme</i>	50.00
<i>Chèque # 14012 Lionel Jourdan</i>	<i>Réso : 123-19 Paiement du 1 et 8 novembre 2019</i>	448.00
<i>Chèque # 14013 Véronique Bouchard</i>	<i>Réso : 308-19 Aide pour Guignolée 2019</i>	50.00
<i>Chèque # 14014 Shaw Direct</i>	<i>Câble novembre</i>	73.57
<i>Chèque # 14015 Hydro-Québec</i>	<i>10</i>	3 888.69
<i>Chèque # 14016 Déry télécom</i>	<i>Téléphones (6)</i>	331.24
<i>Chèque # 14017 Comité brigade incendie</i>	<i>Réso : 228-19 Activité porte ouverte du 22-09-2019</i>	300.00
<i>Chèque # 14018 Fabrique Lac-des-Aigles</i>	<i>Réso : 314-19 Espace publicitaire pour Parc Natur'Ailes</i>	100.00
<i>Chèque # 14019 Yvan Bouchard</i>	<i>Réso : 317-19 4 Cours de Karaté</i>	475.00
<i>Chèque # 14020 Lionel Jourdan</i>	<i>Réso : 123-19 Paiement du 15 et 22 novembre 2019</i>	448.00
<i>Chèque # 14021 Chantal Corbin</i>	<i>Réso : 388-18, 197-19 (Entretien des bâtisses + décès)</i>	976.53
<i>Chèque # 14022 Pauline Beaulieu</i>	<i>Réso : 388-18 Gestion chalets novembre 2019</i>	104.88
<i>Chèque # 14023 Revenu Québec</i>	<i>Remises novembre 2019 (eur)</i>	1650.31
<i>Chèque # 14024 Revenu Canada</i>	<i>Remises novembre 2019 (eur)</i>	196.62
<i>Chèque # 14025 Revenu Québec</i>	<i>RRQ</i>	37.76
<i>RA Fondation CSN</i>	<i>Cotisation des employés 27-10-2019 au 23-11-2019</i>	1 062.56
<i>Visa Desjardins</i>	<i>Registre des véhicules lourds</i>	137.00
	Total	11 880.16 \$

COMPTES À PAYER

1. Air Liquide	Produits de soudure	127.72 \$
2. Alarmes 911	Service de surveillance 12 mois	275.25
3. Beaulieu Francine	Déplacement et repas table des officiers	65.70
4. Beaulieu Berthier	Réso 305-19 Repas formation bornes fontaine	37.08
5. Brandt Dégelis	Pièces pépîne	299.66
6. Carrefour du Camion	Pièces camion	2 509.86
7. Castonguay Nadia	Réso 219-19 Déplacement formation RDL	92.88
8. Centre Hydraulique	Moteur BMPH	300.08
9. Demers Serge	CA + réunion RDMND	11.18
10. Dépanneur Chez Carolie	Produits de nettoyage, eau	36.64
11. Drumco Énergie	Réso : 271-19 Génératrice	13 049.66
12. Dubé Gérald	Dîners (2) pour formation des pompiers	33.43
13. DHC Avocats	Opinion juridique OBNL et poste d'essence	1 149.75
14. École Nationale des pompiers	Examens PI-SII (9)	743.40
15. Électronique Mercier	Service numérique 868-6510	148.73
16. Équipements Protection du Témis	Recharge 5 lbs pour niveleuse	34.50
17. Excavation Régis Bérubé	Creusage pour l'entrée d'eau au 29 principale	218.45
18. Fond d'information sur le territoire	Frais mutations octobre (2)	8.00
19. Groupe Architecture MB	Réso : 220-19 Services pour Centre des Loisirs	9 228.47
20. Imprimerie Excel	Publicité sur napperons	287.44
21. Jacques B. Ouellet	Batterie pour outil électrique	247.14
22. Kopilab	Facturation copies du mois (Toshiba et Sharp)	149.86
23. Lavoie Francis	Frais déplac. caserne, sortie, RCR, formation...	178.03
24. Livraison M.L.	Livraison Spécialité électrique	12.94
25. Magasin Coop	Fer (Sentier de motoneige)	183.50
26. Les Matériaux du Lac	Gants, ensemble isolation, bidon essence,...	193.17
27. MR Boucher	Pièces eau potable	95.16
28. Nettoyeur Christine	Service novembre	41.39
29. Pétrole JMB	Diesel 2 902.2 litres à 1.066 07-11-2019	
	Diesel 2 137.6 litres à 1.066 25-11-2019	6 176.95
30. Pièces Auto Rimouski	Pistolet à fuel, courroie, lubrifiant....	279.35
31. Poste Canada	Envoi collectif	34.09
32. PG Solutions	Contrat d'entretien et de surveillance	6 191.41
33. Purolator	Messageries	5.45
34. RIDT	Frais mensuels 10/10	5 077.10
35. Servitech	Honoraires tenues à jour	6 320.35
36. SAAQ	Immatriculation souffleur à neige	292.17
37. Spécialité électrique	Lumières et piles	364.73
38. Techno pneu	Pneus	456.72
TOTAL COMPTES À PAYER		54 957.39\$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Suite à notre demande au Volet 3 Aide – Préparation aux sinistres, nous avons reçu le 6 novembre un dépôt de 26 500 \$.
2. Lettre du 19 novembre du MAMH acceptant notre programmation révisée TECQ 2014-2018 nous informant que nous pouvons compléter le processus de reddition de comptes finale.
3. Reçu de la Municipalité de Saint-Guy une lettre de soutien dans le projet de développement d'un poste d'essence.
4. Reçu un chèque de 58.46 \$ en novembre d'ADD Énergie technologies inc. comme revenu de la borne de recharge électrique. Soit de 10 à 12-2018 6.71 \$, de 01 à 03-2019 18,74 \$, 04 à 06-2019, 9.96\$ de 07 à 09-2019, 21.54 \$ et 1.51 \$ comme remboursement des frais pour les bornes de niveau 2. En novembre 2018 avons reçu 71.54 \$ pour un total de 130 \$.
5. Courriel de la sécurité civile nous informant qu'en saison hivernale en cas de fermetures de route il peut arriver qu'exceptionnellement l'ouverture d'un centre d'hébergement temporaire soit nécessaire.
6. Le MAMH nous informe qu'un Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, a été conclu. Cet accord fait suite à l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019. Au total, une somme de près de 7.1 G \$ sera transféré aux municipalités sur une période de cinq ans. Entre autres, la mise sur pied du Fonds régions et ruralité, créé à partir du Fonds de développement des territoires et du Fonds d'appui au rayonnement des régions, bonification du Programme de péréquation de 2 M\$ pour la 1^{ère} année et de 7 M\$ pour les autres années, pour un total de 30 M\$, ...
7. Courriel de la FQM qui accepte le nouveau règlement du ministère de la Sécurité publique qui rend possible la prévisibilité de la facture des sommes payables pour la Sûreté du Québec. Cette formule prévoit une augmentation limitée entre 2 % et 7 % pour les cinq prochaines années et une croissance de 1 % additionné à l'Indice des prix à la consommation à compter de 2025.
8. Offre de service de la firme d'avocats Moreau de Rivière-du-Loup pour un forfait annuel de 500 \$.
9. Lettre de demande de financement du Fonds Jeunesse Témiscouata 2019-2020 à 0.25 \$ par habitant soit $519 \times 0.25 = 129.75$ \$.
10. Lettre de l'Autre-Toit du KRIB nous informant que du 25 novembre au 6 décembre se dérouleront les 12 jours d'action pour l'Élimination des violences envers les femmes et nous invite à poser un geste.

6. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME DU MILIEU

Aucun organisme

326-19

7. TAXES À RECEVOIR – LETTRE ULTIME ET PROCÉDURES DE RECouvreMENT

Le 5 novembre 2019 la facture de pénalité adoptée à la réunion de novembre a été postée aux contribuables ayant des dus, ceux-ci avaient jusqu'au 2 décembre pour payer.

#	Matricule	Noms du propriétaire	Taxes 2019	Mutation	Pénalité 5% Max. 20 \$	Intérêts au 02-12-2019	Total
1	1419-09-0082	Boisvert Patrick	302.80 \$		15.14 \$	17.52 \$	335.46 \$
2	1513-67-0118	Bourgoin Langis	37.75 \$		20.00 \$	- \$	57.75 \$
3	1615-48-3016	Pelletier Louise-Andrée	188.93 \$		15.79 \$	1.24 \$	205.96 \$
4	1616-87-2593	Rodrigue Marco	1 091.10 \$		20.00 \$	135.60 \$	1 246.70 \$
5	1616-87-9073	Rodrigue André-Bruno	498.69 \$		20.00 \$	0.98 \$	519.67 \$
6	1617-97-6400	Bourgoin Langis	837.73 \$		20.00 \$	79.60 \$	937.33 \$
7	1717-01-5220	Nadeau Christian Succ.	436.23 \$		20.00 \$	18.93 \$	475.16 \$
8	1717-02-5463	Boutot Linda	-		13.06 \$	-	13.06 \$
9	1717-06-0759	Michaud Sébastien	65.91 \$		3.30 \$	4.25 \$	73.46 \$
10	1718-24-6215	Joseph Beaulieu Succ.	3.51 \$		0.18 \$	1.05 \$	4.74 \$
11	1922-46-5529	Dancause Charles-Henri	26.62 \$		20.00 \$	0.19 \$	46.81 \$
		Total taxes	3 489.27 \$	- \$	167.46 \$	259.36 \$	3 916.09 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée et une autre non enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2019 pour ceux dont les comptes sont encore impayés au 2 décembre 2019 et pour les comptes pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement d'ici le 13 décembre 2019.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5540



Maire



DG

8. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS

Tel que requis par l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6) à la dernière séance du conseil de l'année la directrice générale trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4^e du premier alinéa de l'article 6 (l'acceptation, de dons qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l'élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité dont la valeur excède 200 \$, est interdite).

La directrice-générale et secrétaire-trésorière dépose l'extrait du registre ou n'apparaît aucune déclaration des membres du conseil.

327-19 9. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil aujourd'hui et de celle de M. Simon Bois, le 12 août 2019.

Et qu'elle dépose au MAMOT tel que requis d'ici le 15 février 2020 un relevé de ce dépôt.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

328-19 10. DATES DES RÉUNIONS DE 2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les dates de réunions du conseil de l'année 2020 comme suit : Lundi, le 13 janvier, lundi, le 3 février, lundi, le 2 mars, lundi, le 6 avril, lundi, le 4 mai, lundi, le 1^{er} juin, lundi, le 6 juillet, lundi, le 3 août, mercredi, le 9 septembre, lundi, le 5 octobre, lundi, le 2 novembre et lundi, le 7 décembre 2020.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

329-19 11. UNITÉ D'URGENCE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait sur le site du SEAO le 18 octobre 2019 pour la fourniture d'une Unité d'urgence ;

ATTENDU QU'au terme du délai pour soumissionner soit Mardi, le 19 novembre à 11 h, la municipalité avait reçu deux (2) enveloppes cachetées pour soumission, soit une de Camions Hélié 2003) inc. à 206 437.61\$ taxes incluses et une de Industries Lafleur à 305 198.84 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est faite publiquement, le même jour à 11 h ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont accompagnées des documents requis entre autres, de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée par le soumissionnaire à chacune des déclarations ainsi que de tous les autres documents exigés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte la plus basse soumission conforme reçue soit celle déposée par Camions Hélié (2003) inc. pour la fourniture d'une Unité d'urgence à la suite de discussions avec Hélié sur les équivalences offertes à la Municipalité de Lac-des-Aigles et de l'acceptation de celles-ci par la Municipalité de Lac-des-Aigles pour un montant de 179 550,00 \$ + TPS 8 977.50 \$ + TVQ 17 910.11 \$ pour un total de 206 437,61 \$ qui sera versé selon les modalités de paiement de l'article 4.2 des documents d'appel d'offres LDA-MUN-03-19 ;

Et qu'elle nomme comme surveillants des travaux, M. Francis Lavoie, directeur du service incendie et M. Berthier Beaulieu, contremaître, désignés par la Municipalité pour inspecter et vérifier le bien livré, ainsi que le travail effectué par l'adjudicataire, ses préposés, ses représentants, ses mandataires ou ses sous-traitants dans le cadre de l'exécution du contrat. L'adjudicataire doit, notamment, répondre à toute question, orale ou écrite, des surveillants et du directeur général, relativement aux travaux et à l'exécution du contrat.

L'adjudicataire corrigera à ses frais tout défaut dans les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat et attribuable à des matériaux défectueux ou à une mauvaise exécution, pour une période de 1 an à compter de la date d'achèvement complet.

La municipalité avisera l'adjudicataire, par écrit et dans un délai raisonnable, des défauts relevés pendant la période de garantie.

Conditions spéciales qui limitent ou modifient la présente garantie (le cas échéant) :

L'adjudicataire transmettra au propriétaire les garanties des fabricants ou des fournisseurs concernant les matériaux, les produits ou les Systèmes qu'il fournira en vertu du présent contrat, ainsi que tous les documents exigés à l'annexe A – Devis technique détaillé.

Que la fourniture de l'unité d'urgence ait lieu au maximum 150 jours après la livraison du châssis en 2020 (Voir article 8 de l'Annexe A).

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le directeur général de la Municipalité est responsable d'assurer le suivi du contrat et des communications entre le conseil municipal et l'adjudicataire.

L'adjudicataire doit collaborer avec le directeur général ou la personne désignée dans le cadre de l'exécution du contrat, de même qu'avec la personne responsable de la surveillance des travaux. Il doit notamment tenir compte des recommandations et des avis qui lui sont transmis par le directeur général ou la personne désignée ou par le surveillant pour une exécution optimale du contrat.

Que la municipalité mandate le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer tout document relatif à ce contrat.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

330-19 12. AUGMENTATION DE LA LIMITE DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire augmenter la limite des cartes de crédit visa du maire et de la DG à 2 000 \$ chacune.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

331-19 13. PROJET LOISIRS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS – FBI)

Abrogeant la résolution # 296-19 (incomplète)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

- *QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la présentation du projet « Patinoire couverte à Lac-des-Aigles » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;*
- *QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-des-Aigles à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;*
- *QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles désigne Madame Nadia Castonguay, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ou en son absence Madame Francine Beaulieu, directrice générale.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

332-19 14. ADOPTION ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE DE SERVICES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES 2020 REMPLAÇANT L'ENTENTE DE 2015

Article 12 sur la Tarification des véhicules a été modifié pour ajouter « indexé de 2 % chaque année » et cet article a été séparé en 2 pour créer l'article 13 Salaire du personnel à part.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte l'entente d'entraide automatique de services de protection contre les incendies remplaçant l'entente de 2015 entre Squatec, Biencourt et Lac-des-Aigles.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

333-19

15. PARTAGE DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE SECOURS AUX SINISTRÉS AVEC SQUATEC

ATTENDU QUE les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune et Saint-Michel-du-Squatec ont conclu une entente afin de réaliser leurs plans de sécurité civile en réponse aux exigences règlementaires de la Loi sur la sécurité civile qui sont entrées en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la volonté des municipalités est de mettre en commun, lorsque possible, les moyens de secours minimaux;

ATTENDU QUE le bureau municipal de Saint-Michel-du-Squatec a été désigné comme site d'un centre de secours aux sinistrés régional pouvant accueillir les résidents des quatre municipalités participantes;

ATTENDU QUE le centre de secours aux sinistrés doit faire l'objet de travaux d'aménagement afin de le rendre fonctionnel : soit l'ajout de deux douches et la modification de l'entrée électrique afin de permettre le branchement d'une génératrice ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à environ 15 000 \$ à partager entre les partenaires :

- 9 000 \$ pour Squatec
- 2 000 \$ pour chacune des autres municipalités soit 6 000 \$ au total

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de verser 2 000 \$ à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec afin de financer l'aménagement du centre de secours aux sinistrés.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

16. FORMATION – TENUE ET ENCADREMENT D'EXERCICES EN SITUATION D'URGENCE LE 1^{ER} FÉVRIER

Une formation est organisée par l'APEQ, Samedi, le 1^{er} février de 8 h à 16 h 30 à Saint-Louis-du-Ha-Ha sur la tenue et l'encadrement d'exercices en situation d'urgence. Frais d'inscription de 340 \$ incluant formation, repas et pause-café. Invitation aux directeurs du service incendie, au coordonnateur et au maire.

Formation non retenue cette année.

334-19

17. FORMATION – ACCÈS À L'INFORMATION ADMQ LE 5 FÉVRIER À RDL

Une formation portant sur « L'accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : Trucs et astuces pour mieux s'y retrouver » est organisée par l'ADMQ, elle se donnera le 5 février 2020 à Rivière-du-Loup. Le coût est de 277 \$ + taxes pour les membres.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive Mme Nadia Castonguay, DGA à cette formation et lui rembourse ses frais de déplacement.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

335-19

18. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OMH

Reçu le budget révisé 2019 de l'OMH.

La part municipale s'élève à 3 200 \$. La municipalité a déjà payer 1 891 \$ en 2019 donc solde à payer de 1 309 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte ce budget révisé 2019 de l'OMH daté du 20 novembre 2019 et acquitte la différence de la part municipale soit un montant de 1 309 \$.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

19. VENTILATION PAVILLON

Offre de FCL Ventilation inc. de la Pocatière pour fournir et installer une hotte de cuisine de 92" x 43" x 20" de haut avec filtres, un ventilateur d'évacuation de 1200 CFM, un mur coupe-feu derrière la hotte avec finition de stainless, un conduit d'évacuation en acier galvanisé 16 gauge soudé, une tôle de protection au toit et l'isolation thermique haute température au coût de 8 200 \$ + taxes, non inclus les travaux électriques.

Attendons de voir si programme.

5543

Maire

DG

336-19 20. GÉNÉRATRICE POUR LE PUITTS D'EAU POTABLE ET STATION EAUX USÉES –
VOLET 3

Reçu soumission de JSL Énergie / Division de J.S.Lévesque pour un groupe électrogène avec des alternateurs produisant 600V (génératrice) à 18 150 \$ + taxes plus 3 Options : Option A à 780 \$ (réservoir), B à 680 \$ pour l'ensemble de chargeurs et C à 250 \$ pour l'ensemble d'articles pour premier entretien.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de JSL Énergie / Division de J. S. Lévesque à 18 150 \$ sans aucune Option pour un grand total avec taxes de 22 834.04 \$.

Cet achat sera payé par la subvention de 26 500 \$ reçu du MSP au Volet 3.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

337-19 21. DRAG – ABRASIF ET EMPLOYÉ

Demande pour du gravier et le temps d'un employé pour le DRAG du 8 février.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande et fournisse 3-4 voyages de gravier et du temps de M. Doris Dubé pour préparer le terrain et ramasser le tout à la fin de l'activité.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

338-19 22. MARCHÉ DE NOËL AU PAVILLON LE 15 DÉCEMBRE

Une activité « Marché de Noël » est organisée par le CDL, dimanche le 15 décembre à 9 h 30 et un brunch du Resto chez Lelou.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif à toute la population pour les informer de cette activité de Marché de Noël.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

339-19 23. SOUMISSION POUR LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

La Municipalité a procédé à la demande des soumissions sur invitation auprès de 3 entrepreneurs de Lac-des-Aigles pour la location de la machinerie lourde.

À la fin du délai soit lundi, le 2 décembre à 15 h la municipalité a reçu deux (2) soumissions soit d'Excavation Régis Bérubé et de Culture B. M.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne le tableau de locations et procède à la location selon les besoins de la machinerie.

Attendu que les taux horaires soumis seront valides en cas de situation d'urgence tel que mentionné au Devis No 57-19 Article 5.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

340-19 24. EMPLOIS ÉTÉ 2020

Une demande de subvention pour 2 employés aux Jeux d'été pourrait être faite.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay pour faire la demande à Emploi Canada pour 2 animateurs Été 2020.

Qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. AFFAIRES NOUVELLES

341-19 25.1 SURPLUS – AFFECTATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transfère au Surplus fosses septiques (55-99200) le revenu de 2019 (01-21218) de 8 305.10 \$.

Solde au 01-01-2019 était de 23 304.88 \$ moins les vidanges de 2019 payées avec ce surplus 15 210 \$ solde de 8 094.88 \$ et après transfert solde de 16 399.98 \$.

Et que le surplus de l'année 2019 soit transféré dans le surplus accumulé général.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

342-19

25.2 DEMANDE MAISON DES JEUNES - TRAVAUX

Lettre de la Maison des Jeunes demandant la possibilité de rénover leur local.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que des travaux soient réalisés dans le local loué par la Maison des Jeunes mais ceux-ci doivent d'abord être présentés et être approuvés par la directrice générale et le contremaître.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

343-19

25.3 TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER, INC. – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Invitation du Territoire populaire Chénier inc. à participer à une Assemblée générale spéciale Lundi, le 9 décembre à Saint-Narcisse-de-Rimouski. À 19 h Projet de fusion avec le Canyon des Portes de l'Enfer.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate Madame Vicky Ouellet et Messieurs Serge Demers, Steven Lévesque et Gérald Ouellet comme délégués de la Municipalité comme membres actifs pour assister à cette assemblée générale.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

344-19

25.4 INAUGURATION DE LA ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

L'inauguration devrait avoir lieu à l'été 2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles se propose d'être l'hôtesse pour l'inauguration de la Route des Monts-Notre-Dame à l'été 2020.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

345-19

25.5 TOURNÉE DES RÉSIDENCES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

Demande de la Municipalité de Saint-Guy pour que notre Brigade procède à la tournée des résidences.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre à la Municipalité de Saint-Guy un coût de 25 \$ / résidence.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

346-19

25.6 INVITATION AU DÉJEUNER POLICIERS PARRAINS

Invitation à un déjeuner Policiers parrains et maires, lundi le 9 décembre à 8 h au 1212.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le maire M. Pierre Bossé à participer à ce déjeuner et accepte de lui rembourser les frais de déplacement sur présentation d'une feuille justificative complétée.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

25.7 PATINOIRE - GLACE

La municipalité grattera la surface de la patinoire afin de permettre de glacer en fin de semaine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucune question.

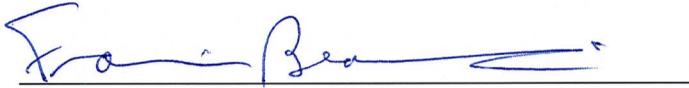
5545

Maire

DG

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 325-19, 329-19, 333-19, 334-19, 335-19 et 336-19.



Francine Beaulieu
Directrice générale

347-19 26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

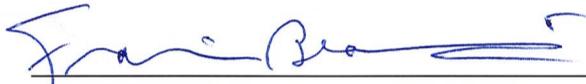
À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale



Maire